



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES ASSOCIATIONS DU COLLECTIF PARKINSON

Rupture de médicaments pour les malades de Parkinson. Trop, c'est trop !

Paris, le 28 février 2018 – Depuis des mois, les malades de Parkinson subissent de façon régulière des ruptures de stocks des médicaments les plus courants ! Ces mêmes médicaments déclarés par un arrêté du 27 juillet 2016 fixant la liste des classes thérapeutiques contenant des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur mentionnés à l'article L. 5121-31 du code de la santé publique. Après avoir connu des crises successives les années précédentes, les malades doivent encore faire face à des ruptures de stock de médicaments prescrits habituellement par les neurologues : trop, c'est trop !

Ce qui pourrait être qualifié d'ubuesque si nous ne parlions pas de traitements permettant aux malades de rester au mieux dans le contrôle de leur corps, c'est que les conseils donnés à ce sujet réside dans les suggestions de substitution des médicaments entre eux. Effectivement, cela devient kafkaïen lorsque les médicaments dits de substitution deviennent eux-mêmes en rupture de stock.

Rappelons l'importance de ces traitements et le niveau de stress engendré par leur absence pour un malade et des proches qui savent parfaitement qu'en l'absence de leur prise toutes les 2 ou 3 heures, leur corps va rapidement devenir rigide et leurs mouvements de plus en plus lents.

Quelles sont les réponses apportées par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ? Aux demandes d'informations et surtout d'actions des associations de malades, il est proposé un calendrier des ruptures, dont les dates annoncées ne sont même pas tenues.

Que répondent les laboratoires face à ces vagues de rupture ? Ils déclarent faire de leur mieux pour minimiser ces ruptures, évoquant parfois des problèmes de conditionnement, d'approvisionnement de la molécule, des arrêts de chaîne de fabrication,...

Enfin, que répond la Ministre des Solidarités et de la Santé, destinataire depuis le mois d'octobre de deux courriers ? Rien, silence, dédain des écrits et des alertes des malades, ignorance des appels au secours ... même pas un accusé réception !

Les 200 000¹ malades de Parkinson représentés par les associations de patients tirent la sonnette d'alarme sur cette situation inacceptable ; malgré un arrêté, le pouvoir du politique est de fait mis en cause, la crédibilité de nos instances est fortement interrogée ; est-ce la raison du silence persistant de nos représentants politiques ?

Aucune sécurité sur le terrain pour apporter aux malades les soins thérapeutiques dont ils ont besoin.

Les associations de patients demandent le respect de la protection des médicaments qui traitent la maladie de Parkinson. Des associations de malades qui demandent un respect des engagements des politiques et de la cohérence pour leur offrir les conditions de vie les plus acceptables !

¹ CIRCULAIRE N°SG/DGOS/R4/DGS/MC3/DGCS/3A /CNSA/2015/281 du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019

Membres du Collectif Parkinson :

Association des Groupements de Parkinsoniens de la Loire (AGPL) - 14, lotissement Le Maissonnet – 42650 St Jean Bonnefonds - Président : Daniel DAL-COL

Comité d'Entente et de Coordination des Associations de Parkinsoniens (CECAP) – 11, bd Vauban – 13006 Marseille – Président : Jean GRAVELEAU

Fédération Française des Groupements de Parkinsoniens (FFGP) – 54, bd de Vaugirard – 75015 Paris – Co-Président : Jean-Paul Wagner - Co-Présidente : Marilyn RESSMER

France Parkinson – 18, rue des Terres au Curé – 75013 Paris – Président : Didier ROBILIARD

Franche-Comté Parkinson (FPC) – 2a, rue des Jardins – 25000 Besançon – Présidente : Andrée GOUGET

Parkinsonia – 12, rue Pépinière – 71200 Le Creusot – Président : Roger BERTHIER

Contact Presse :

Julie Deléglise, Responsable communication et actions de plaidoyer France Parkinson : 06 81 11 77 31
j.deleglise@franceparkinson.fr